

Compte Rendu du Conseil d'Ecole du jeudi 9 novembre 2023

Sont présents :

Madame Bonnetête (adjointe aux affaires scolaires).
Mesdames Jacques, Soubiroux, Messieurs Metay, Rittener (APEI).
Mesdames Harnay, Mauchamp, Noël (FCPE).
Mesdames Beaudelle, Bondarneau, Conca, Pariset, Pouvreau, Rodriguez (enseignantes).
Messieurs Challat, Crenner, (enseignants).

Sont excusés :

Madame Boyer, Inspectrice de l'Education Nationale.
Monsieur Mauffrey (maire).

Le secrétariat de cette réunion est assuré par Mme Rodriguez.

1. Proclamation des résultats des élections et installation du nouveau conseil d'école.
Un tour de table est effectué pour présenter l'ensemble des membres du conseil.
Le taux de participation aux élections était de 44,5 % (+5% par rapport à l'an dernier).
2. Établissement du règlement intérieur du conseil d'école :
 - Les attributions du conseil d'école sont mentionnées : vote du règlement intérieur, suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (les actions pédagogiques entreprises, les activités périscolaires, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire).
 - Précisions sur l'échéancier : communication des points à proposer à l'ordre du jour 15 jours avant la date du conseil d'école, la convocation est envoyée 8 jours avant.
Trois conseils d'école dans l'année avec possibilité de conseils extraordinaires si besoin.
 - Modalités des délibérations : vote à main levée mais possibilité de voter à bulletin secret.
 - Diffusion du compte rendu : affichage à la mairie et au Petit Breuil, à l'école, publication sur le site Internet de l'école, envoi individuel aux familles par mail.
3. Physionomie et fonctionnement de l'école.
 - Effectif et répartition des classes.

CP	24		Mme POUVREAU Cédrine
CP CE1	22	8 + 14	Mme BEAUDELLE Céline
CE1	24		Mme BONDARNEAU Manon
CE2	24		Mme CONCA Audrey
CE2 CM1	26	8 + 18	Mme PARISSET Vanessa
CM1 CM2	26	19 + 7	M. CHALLAT Frédéric
CM2	27		M. CRENNER Hervé Mme MANSICOT Amélie
	173		

DISPOSTIF ULIS			Mme RODRIGUEZ Delphine
ZIL			Mme DEL-CASTILLO Delphine
MAITRE E			Mme SIMON Camille
PSYCHOLOGUE			Mme LELONG Lucie
AESH CO	ULIS		Mme JOLLY Monique
AESH IND			Mme MENANTEAU Sabrina
Stagiaire M2	CM2	lundi	Mme AVERTY Angéline

- Sécurité.

L'exercice incendie s'est très bien déroulé.

Un exercice « alerte intrusion » s'effectuera avant les vacances de Noël.

- Surveillance de la récréation.

Deux enseignants sont de service par récréation et accueillent selon un tableau arrêté en conseil des maîtres.

- Collation à la récréation.

La collation est acceptée et les parents en sont responsables.

- Pause méridienne.

Il y a un agent supplémentaire au troisième service + 1 stagiaire en renfort + un animateur sur la pause méridienne.

- Devoirs à la maison.

Chaque enseignant a une liberté pédagogique pour la mise en œuvre des contenus mais doit respecter les programmes officiels et les volumes horaires qui fixent les attendus. Les devoirs écrits donnés par les enseignants sont interdits (les leçons doivent être apprises).

- Diffusion des bons de commande des différentes actions.

Les APE ayant les adresses de messagerie des parents qui ont accepté de les donner pourront utiliser ce moyen pour diffuser les bons de commande.

- Proposition d'organisation d'un temps dédié aux devoirs.

Les parents demandent s'il serait possible qu'à partir de 18h, certains enfants puissent s'isoler pour apprendre leurs leçons. La mairie, par la voix de Mme Bonnetête, s'engage à y réfléchir et rappelle que c'est déjà le cas au gré des possibilités. L'appel à des bénévoles pose le problème de la responsabilité.

4. Vote du règlement intérieur de l'école.

Le règlement identique à celui de l'an dernier est approuvé.

5. Fonctionnement et compte rendu financier de la coopérative.

La coopérative sert à financer tout ce qui rentre dans le cadre d'un projet pédagogique.

Le bilan de l'année de l'exercice 2022/2023 est bénéficiaire : 543,12 €.

Les comptes ont été révisés par Mme Bondarneau et M. Challat puis par l'OCCE.

Merci aux Associations de parents d'élèves pour la remise de leur chèque en début d'année (1800€ de l'APEI et 1800 € de la FCPE).

Chaque classe a son propre compte coop donc l'argent est distribué en fonction du nombre d'élèves par classe pour une meilleure équité et non par rapport au projet mené. Les deux classes qui partent en classe transplantée utilisent leur propre compte pour réduire de 10% le coût demandé aux familles. Le budget de ce projet n'impacte donc pas le budget des autres classes.

Un projet n'est pas forcément une sortie. Par exemple, le projet de l'inclusion scolaire répond à des besoins pédagogiques. Les sorties scolaires sont au service d'un projet qui lui-même est au service des apprentissages.

6. Actions et projets pédagogiques :

○ Parcours santé

Cycle 2	Cycle 3
<ul style="list-style-type: none"> • Piscine classes de CP, CP/CE1, CE1, CE2/CM1 et les grands d'ULIS 	
<ul style="list-style-type: none"> • Consultations infirmières élèves de CP 	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvres des Activités Physiques Quotidiennes 	

Nous remercions tous les parents agréés dont l'investissement est essentiel pour nous permettre de maintenir et pratiquer avec les élèves les activités piscine.

○ Parcours culturel

Cycle 2	Cycle 3
<ul style="list-style-type: none"> • Ecole et cinéma 	<ul style="list-style-type: none"> • Classe transplantée classes de CE2/CM1 et CM2

○ Parcours citoyen

Cycle 2	Cycle 3
<ul style="list-style-type: none"> • Opération « un dessin pour Noël » classes de CP/CE1, CE1, CM2 	
<ul style="list-style-type: none"> • Journée Fort Monnet 	
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le harcèlement 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la cérémonie du 11/11. classe de CM2
	<ul style="list-style-type: none"> • Elections au conseil municipal de jeunes

○ Fête des écoles.

La participation des parents à la mise en place et à l'aide pour la fête de l'année dernière est très positive. Néanmoins, les parents font part de l'impossibilité de se mobiliser un vendredi cette année. Il est demandé une réflexion commune quant à la faisabilité de fixer la fête des écoles un samedi (le 15 juin ?) et d'en discuter le format.

○ Projet Poppins Club

Il s'agit de mettre en lien des parents ayant des enfants dys.

L'équipe enseignante ne peut pas répondre à cette demande puisqu'elle concerne les besoins particuliers de certains enfants et est soumise à un devoir de confidentialité.

7. Programme pHARe

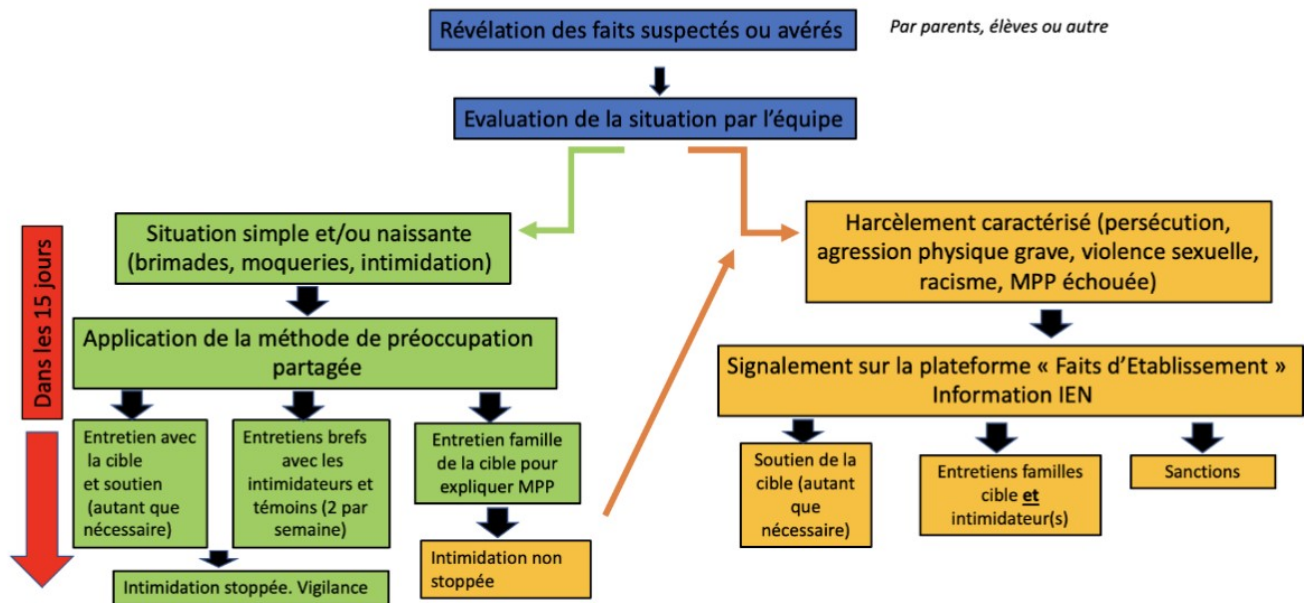
L'équipe enseignante est formée au programme pHARe pour lutter contre le harcèlement.

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement.

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Suivre l'impact de ces actions.

Le protocole



8. Travaux

Des travaux relatifs aux panneaux de grillage soudés à l'entrée de l'école élémentaire et au remplacement des vitres du couloir sont relayés.

9. Nouvelle école

Le dossier administratif se constitue prenant en compte le montage des pièces techniques, des relevés, des bornages...

M. Crenner remercie tous les participants à cette réunion et communique les prochaines dates.

Conseil école 2^{ème} trimestre : le mardi 5 mars 2024.

Conseil école 3^{ème} trimestre : le mardi 18 juin 2024.

Le directeur

La secrétaire de séance

M. Crenner

Mme Rodriguez.